

## Cheffe / Chef de la restauration collective avec diplôme fédéral

Les Cheffes / Chefs de la restauration collective assument la responsabilité stratégique des offres, des infrastructures et des processus d'approvisionnement au sein des entreprises de restauration collective. Ils développent des concepts d'offre et d'exploitation, qu'ils orientent en fonction du positionnement de l'entreprise ainsi que des conditions opérationnelles, économiques, légales et liées au développement durable. Leur domaine d'activité comprend la conception stratégique des achats, des infrastructures, des investissements, de la production, de la logistique, de la distribution des repas, de l'utilisation des espaces, de la présentation et de la communication avec la clientèle. Ils veillent à ce que les offres, les prestations, les espaces, les procédés de production ainsi que les systèmes de remise et de distribution répondent aux besoins de la clientèle et aux exigences de l'entreprise.



Généré par l'IA

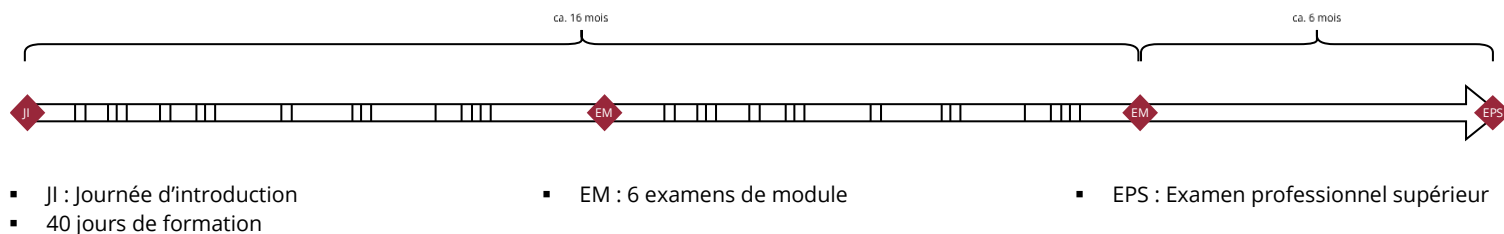
### Conditions d'admission à l'examen professionnel supérieur :

- Brevet fédéral de Cheffe cuisinière / Chef cuisinier, de cuisinière / cuisinier en hôtellerie et restauration ou de cuisinière / cuisinier d'hôpital, de home et en restauration collective, ou formation équivalente.
- Après avoir réussi l'examen professionnel, au moins trois ans d'expérience de direction dans une fonction de cadre ou de conduite.
- Un niveau C1 dans la langue de formation correspondante est recommandé.
- Attestation de tous les certificats de module requis ou des attestations d'équivalence.

### Les modules en un coup d'œil :

- Restauration collective
- Marketing & Vente
- Organisation d'entreprise
- Gestion des collaborateurs
- Finances
- Économie & Droit

### Déroulement de la formation, de la journée d'introduction à l'examen professionnel supérieur :



### Aperçu des coûts :

|                                        | Montant facturé | Subventions de la CCNT | Subvention fédérale | Montant restant |
|----------------------------------------|-----------------|------------------------|---------------------|-----------------|
| <b>Cours, examens de module inclus</b> | CHF 11'360.00   | CHF 4'544.00           | CHF 5'680.00        | CHF 1'136.00    |
| <b>Examen professionnel supérieur</b>  | CHF 1'700.00    | CHF 1'700.00           | CHF 0.00            | CHF 0.00        |

La CCNT verse à l'employeur une indemnité journalière pour chaque jour de cours et d'examen suivi. Pour bénéficier de la subvention fédérale, tu dois avoir ton domicile fiscal en Suisse et payer toi-même les factures. Tu dois également avoir suivi l'examen professionnel en entier. C'est pourquoi la subvention fédérale ne peut être demandée qu'à la fin de la formation.

Informations complémentaires :  
(scan or click)

